

# **Ordonnance instituant des mesures à l'encontre de certaines personnes originaires de l'Ukraine**

**Modification du 13 mars 2015**

---

*Le Département fédéral des affaires étrangères,*  
vu l'art. 6 de l'ordonnance du 26 février 2014 instituant des mesures à l'encontre de  
certaines personnes originaires de l'Ukraine<sup>1</sup>,  
*arrête:*

I

L'annexe de l'ordonnance du 26 février 2014 instituant des mesures à l'encontre de  
certaines personnes originaires de l'Ukraine est modifiée comme suit:

## **Personnes physiques, entreprises et entités soumises aux mesures prévues à l'art. 1**

*Les personnes physiques suivantes sont radiées:*

***Andriy Volodymyrovych PORTNOV**, né le 27 octobre 1973, ancien conseiller  
du président ukrainien*

II

La présente ordonnance entre en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2015.

13 mars 2015

Département fédéral des affaires étrangères:  
Didier Burkhalter

<sup>1</sup> RS 946.231.176.7

